

4 patients sur 10 renoncent aux soins dentaires

SANTÉ. Une nouvelle étude sur les prix pratiqués par les dentistes met en lumière un taux très élevé d'abandon des soins, surtout quand le reste à charge dépasse 1 000 €.

VOILÀ des chiffres... incisifs. 38 % des personnes qui ont fait réaliser un devis pour des soins dentaires ont renoncé totalement à ces soins, et 17,8 % n'en ont réalisé qu'une partie. Pourquoi ? « Parce qu'ils sont souvent trop chers », explique **Marianne Binst**, directrice de Santéclair, entreprise d'aide à l'accès aux soins, qui vient de réaliser une étude. Pour la pose d'implants, les renoncements ont même atteint 44 %.

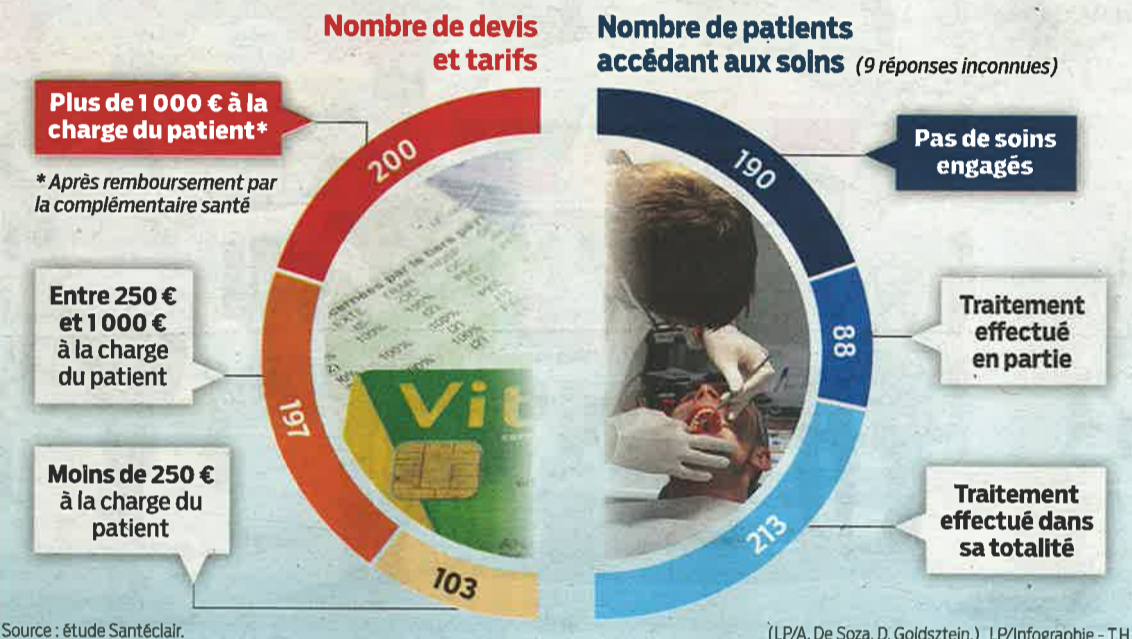
Cette enquête a été menée sur 500 devis, parmi ceux envoyés il y a un an par les 8,5 millions d'adhérents de Santéclair. « Dès que le reste à charge, c'est-à-dire la somme à payer au bout du compte par le patient, dépasse 1 000 €, le renoncement grimpe à 60 %, démontrant un lien entre coût et abandon », détaille **Marianne Binst**, qui précise que patients en CMU ou ACS (aide à la complémentaire santé) n'ont pas été pris en compte. Pour 200 devis étudiés, le patient devait sortir plus de 1 000 € de sa poche.

Enquête de la Cour des comptes

Interrogée, la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) se défend en renvoyant la balle dans le camp de l'Etat et des complémentaires santé. « Je ne suis pas surprise par ces résultats, réagit sa présidente, Catherine Mojański, car les bases de remboursement de la Sécurité sociale n'ont pas augmenté depuis vingt-sept ans. Les tarifs des soins conservateurs (traitement des caries, détartrages...) sont gelés, contrairement aux prothèses où nous pouvons faire des dépassements d'honoraires pour faire face aux charges. Je note que le reste à charge, 2,2 milliards en dentaire, n'a pas bougé depuis 1991 ». **Marianne Binst** dénonce, elle, une

DU DEVIS... AU TRAITEMENT

Sur 500 dossiers examinés :



« profession figées sur ses pratiques qui laissent les patients sur le carreau. Les dentistes gagnent bien leur vie, pourquoi changer ? Pourtant, des marges existent. La spécialisation, les cabinets de groupe pour partager les charges, la délégation de tâches permettent de réduire la facture ». Les pratiques et les tarifs de la profession sont aussi regardés de près par la Cour des comptes qui vient d'ouvrir une enquête. Ses résultats devraient être connus avant la renégociation de la convention entre les dentistes et l'Assurance maladie l'an prochain. **DANIEL ROSENWEG**

Des alternatives low-cost

Chers les dentistes ? Pas forcément, des alternatives au cabinet libéral classique se développent. Par exemple, les réseaux de soins des complémentaires santé ont négocié des baisses de prix avec des professionnels. Il existe des associations, comme Addentis, créée en 2009, qui compte trois centres en Seine-Saint-Denis. Ici, le

dentiste, salarié, ne fait que son métier et la facture y est divisée par deux : 450 € la couronne céramo-métallique facturée en moyenne 960 €, ou encore 1 100 € l'implant payé ailleurs 2 000 €. Sur le même modèle économique un homme d'affaires, Nicolas Thibert, a créé Dentifree, réseau qui compte aujourd'hui neuf centres dentaires low-cost en France. **D.R.**

Un nouveau modèle de réacteur nucléaire à partir de 2028

POUR RENOUELER le parc nucléaire français, EDF prévoit de déployer « 30, 35 ou 40 » réacteurs EPR NM (nouveau modèle), avec le soutien éventuel de partenaires financiers extérieurs. C'est ce qu'a déclaré hier Jean-Bernard Lévy, son PDG, lors d'une rencontre avec des journalistes. Leur installation débutera à partir de 2028-2030, a-t-il assuré, précisant qu'en 2050-2055, les réacteurs de la génération actuelle auront disparu. Pour y parvenir, EDF travaille avec Areva sur un nouveau modèle d'EPR, de même capacité (1 650 mégawatts), mais censé être plus compétitif, plus rapide à bâtir et moins coûteux que son grand frère, dont la construction accumule les déboires à Flamanville (Manche) et en Finlande. Objectif : passer la première commande en 2020-2022. Greenpeace dénonce une « aberration complète » tandis que le Réseau sortir du nucléaire parle d'un « projet complètement irréaliste ».

La vente de Carambar non confirmée

CARAMBAR mis en vente, une mauvaise blague ? Sur son site, le journal « Challenges » a affirmé que la firme américaine Mondelez avait décidé de se séparer de sa division confiserie en France, qui regroupe entre autres les bonbons Krema, La pie qui chante, Michoko et enfin les Carambar. Autant de sucreries fabriquées dans deux usines, à Marcq-en-Barœul (Nord) et Saint-Genest (Vienne). Contacté hier, le siège français de Mondelez a refusé de confirmer ou d'infirmer l'information. « On ne commente pas les rumeurs de vente », a-t-on dit. Racheté en 1998 à Danone par Cadbury, Carambar est passé en 2010 entre les mains de Kraft Foods (devenu Mondelez), avec le rachat du groupe britannique. Au début de l'année, Mondelez, qui s'est associé avec le roi néerlandais du café DEMB, a vendu sa marque de café Carte noire à Lavazza sur demande de la Commission européenne. **S.L.D.**

VOIX EXPRESS

Propos recueillis par STÉPHAN FLOURENT

Des raisons financières vous empêchent-elles de vous soigner ?



Christian Benoît
75 ans, retraité
Paris (XVIII^e)

« Non. Les dents sont primordiales. Je fais confiance à mon dentiste attiré depuis de nombreuses années et je n'ai jamais demandé d'autres devis. Je reconnais que le coût est excessif, surtout que je n'ai pas de mutuelle car elle est trop coûteuse pour un retraité, près de 120 € par mois. En accord avec mon praticien, j'échelonne les paiements sur plusieurs mois. »



Jean-Marie Renversez
73 ans, retraité
Versailles (Yvelines)

« Non. La denture ainsi que l'hygiène dentaire sont très importantes, raison pour laquelle je consulte mon dentiste tous les six mois. En 2011, j'ai été contraint à une opération conséquente et onéreuse, près de 5 000 €, qui ne m'a pas donné satisfaction et qui s'est avérée très décevante. J'ai changé de dentiste depuis mais je ne suis pas prêt à faire des sacrifices financiers pour ma santé. »



Annie Nardou
58 ans, secrétaire
Paris (XVIII^e)

« Non. Je préfère sacrifier un autre domaine plutôt que de ne pas me faire soigner les dents. Je travaille en relation constante avec le public et j'occupe un poste d'accueil. Ainsi, le sourire est une chose importante. J'admets que les coûts sont prohibitifs, d'autant que ma mutuelle me rembourse très mal. Néanmoins, les soins et mon image passent avant l'aspect financier. »



Nizar Chabani
30 ans, chef de rang
Paris (XX^e)

« Oui. Se faire soigner coûte déjà trop cher. De plus, les rendez-vous sont trop décalés par rapport à mon emploi du temps professionnel. J'ai bien une mutuelle mais elle rembourse très mal, malgré le fait qu'elle soit obligatoire. Je dois me faire soigner prochainement et le devis avoisine les 3 000 €. Je suis dans l'incapacité de régler la facture en intégralité. »



Ian Chishelm
74 ans, retraité
Paris (IX^e)

« Oui. Je suis tombé cet été et je dois me faire remplacer la dent 21, une molaire. J'ai un devis de 2 600 €, dont 2 000 € sont à ma charge, et un autre de 1 800 € mais non pris en charge par la Sécurité sociale ! J'attends la réponse de ma mutuelle ainsi qu'une explication de la Sécurité sociale pour le second devis. Esthétiquement, je suis obligé de remplacer ma dent par un implant. »

En bref

■ **PIERRE BERGER**, PDG d'Eiffage, troisième groupe de BTP français, est décédé jeudi soir d'une crise cardiaque à l'âge de 47 ans. Eiffage, qui compte 66 000 salariés dans le monde, a notamment réalisé le tunnel sous la Manche et le viaduc de Millau. Le conseil d'administration se réunira lundi.

■ **LA LISTE NOIRE DES ENTREPRISES** condamnées pour travail illégal sera bientôt accessible sur Internet. Selon un décret paru hier qui entre en vigueur aujourd'hui, un juge condamnant une personne ou une entreprise à une amende pour travail illégal peut désormais ordonner, en peine complémentaire, la publication du jugement sur le site Internet du ministère du Travail. Il s'agit de lutter contre la concurrence sociale déloyale, selon le ministère.